



« Morbihan, foot gagnant ! »

LA COMMISSION TECHNIQUE CDA – SECTION LOIS DU JEU
Le jeudi 03 octobre 2024 (En visioconférence)

Président : M. BERNARD Christian

Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT

Match du 29 septembre – (TM) PLOUHINEC / ASC STE ANNE D'AURAY

Arbitre : M. Stéphane PINSON

Réserve technique déposée par le club de ASC STE ANNE D'AURAY .

La commission lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve irrecevable (déposée le dimanche soir)

La commission informe qu'une réserve technique doit être déposée sur le terrain au moment des faits reprochés.

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.

Le président de la commission
M. BERNARD Christian

Bernard